



Agence Fédérale des Médicaments
et des Produits de Santé

**L'envoi électronique des fiches jaunes par l'AFMPS
aux titulaires d'AMM**

Si vous le souhaitez, l'AFMPS peut transmettre les fiches jaunes également sous le format électronique E2B au titulaire d'AMM.

Le titulaire d'AMM qui le souhaite doit transmettre toutes les données nécessaires à l'AFMPS, c'est-à-dire l' « OrganizationID » dans le système Eudravigilance de l'EMA (Voir l'enregistrement pour la notification électronique à l'EMA). La procédure sera discutée ultérieurement après contact avec l'AFMPS. Si vous êtes intéressé, veuillez d'abord adresser un mail à adrs-mah@afmps.be.

L'information sera envoyée à l'organisation responsable de la notification électronique. Les coordonnées du rapporteur ne seront pas incluses.